



Bruxelles, le 9 novembre 2023
(OR. en)

14797/23

LIMITE

| | |
|-----------------------|--------------------|
| COLAC 130 | TRANS 493 |
| CFSP/PESC 1522 | ENV 1274 |
| RELEX 1301 | ENER 611 |
| COHOM 215 | ECOFIN 1157 |
| CONOP 112 | EDUC 429 |
| COTER 206 | CULT 149 |
| WTO 175 | CLIMA 549 |
| JAI 1452 | MIGR 380 |
| DEVGEN 201 | ASEM 19 |
| AGRI 698 | |

NOTE POINT "I/A"

| | |
|---------------|--|
| Origine: | Secrétariat général du Conseil |
| Destinataire: | Comité des représentants permanents/Conseil |
| Objet: | Décision du Conseil autorisant l'ouverture de négociations avec la République de Colombie en vue d'un accord de partenariat et de coopération - Approbation |

1. Le 26 juin 2023, la Commission européenne a présenté une recommandation de décision du Conseil autorisant la Commission européenne et le haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité à ouvrir des négociations et à négocier un accord de partenariat et de coopération avec la République de Colombie, y compris des directives de négociation figurant en annexe (ST 11112/23 + ADD 1).
2. La recommandation de décision du Conseil et les directives de négociation ont été examinées par le groupe "Amérique latine et Caraïbes" (COLAC) lors de ses réunions des 27 juin, 4 juillet, 26 septembre et 20 octobre, modifiées pour tenir compte d'un certain nombre d'adaptations nécessaires et approuvées par le groupe COLAC lors de sa réunion du 24 octobre 2023.

Lors de la réunion du 24 octobre 2023, la présidence a pris note du large soutien en faveur d'un accord mixte.

3. Compte tenu de ce qui précède, et sous réserve de confirmation par le Comité des représentants permanents, le Conseil est invité:
- à adopter la décision du Conseil autorisant l'ouverture de négociations avec la République de Colombie en vue d'un accord de partenariat et de coopération, dont le texte, mis au point par les juristes-linguistes, figure dans le document ST 14796/23;
 - et à marquer son accord sur les directives de négociation de l'accord de partenariat et de coopération dont le texte figure dans le document 14796/23 ADD 1.
-